

ambition pour la biodiversité

BIODEV
2030



BIODEV2030 : Repères communs pour des engagements volontaires de qualité

Destinés aux partenaires du projet BIODEV2030

Contexte :

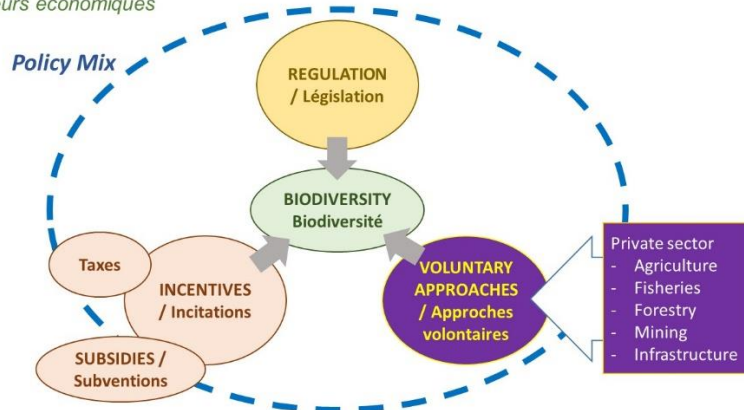
Un « policy mix » est traditionnellement composé de (i) mesures législatives/réglementaires, de (ii) mesures incitatives et de (iii) mesures volontaires à l'initiative des acteurs économiques (figure ci-dessous).

En préparation à la négociation d'un Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après-2020 aux objectifs ambitieux, BIODEV2030 vise à renforcer les « policy mix » nationaux pour la conservation de la biodiversité en favorisant l'émergence « d'engagements volontaires » de la part des acteurs économiques.

BIODEV2030 : Objective #1

Strengthening existing national policies by voluntary measures from economic actors

Renforcer les politiques nationales existantes par des mesures volontaires des acteurs économiques



Le cadre logique prévoit que pour chaque pays ciblé par le projet, des « *engagements volontaires soient formulés au niveau national ou local par des acteurs clés des secteurs d'activité ciblés* ». Ces engagements volontaires devront « *intégrer des trajectoires avec cibles et des dispositifs de MRV¹* ».

Objectif de ce document :

Le terme « engagement volontaire » (EV), au cœur du projet BIODEV2030, est polysémique.

L'objectif de ce document est donc de proposer un certain nombre de repères afin :

- d'harmoniser notre compréhension commune de ces « engagements volontaires » ;
- de nous accorder sur le contenu possible de tels engagements, en tant que livrable du projet.

Ces repères permettront de guider les travaux à venir entre tous les intervenants du projet BIODEV2030 dans les pays pilotes : UICN et WWF-France (Siège/Régions/Pays), Points Focaux CDB, consultants recrutés, acteurs et représentants des secteurs privés, etc.

Définition et critères proposés d'un engagement volontaire pour BIODEV2030 :

Définition générale :

Un engagement volontaire (EV) est défini dans le cadre du projet BIODEV2030 comme « une convention, par laquelle une ou plusieurs parties prenantes s'engagent à se mobiliser pour mettre en œuvre un ensemble d'actions prospectives et stratégiques, partagées et ancrées dans la science qui conduisent à un changement positif et mesurable de la biodiversité. »

Un EV peut être pris par un acteur individuel ou par un groupe d'acteurs.

L'engagement pris par les acteurs comporte une dimension morale accompagnée d'un plan d'actions explicitant sa mise en œuvre.

Critères BIODEV2030 :

Dans le cadre de BIODEV2030, les engagements volontaires recherchés seront idéalement pris à l'échelle d'un secteur économique (ou autre groupe d'acteurs si pertinent) et/ou d'un territoire. Ils doivent dans ce cas être obtenus par consensus à l'issue d'un processus inclusif de discussion et négociation impliquant les acteurs et leurs parties prenantes.

Un EV doit également :

- Être formalisé par écrit
- Être rendu public
- Contenir des éléments quantitatifs
- Contenir des éléments temporels (date intermédiaires, dates finales d'atteinte des objectifs)
- Désigner les acteurs et moyens prévus pour atteindre les objectifs
- Inclure des indicateurs et objectifs « SMART »: specific, measurable, achievable, relevant, time-bound.
- S'accompagner d'un système de suivi-évaluation robuste piloté à l'échelle nationale.

¹ Mesure, Rapportage et Vérification

Bien que l'objectif de BIODEV2030 soit de susciter en priorité des EV de la part des secteurs économiques, les autres acteurs ont un rôle à jouer qui pourra apparaître dans l'EV. Ainsi les EV pourront aussi, si pertinent :

- proposer une répartition des efforts entre types d'acteurs ou entre régions ;
- proposer un rôle aux acteurs de la société civile (ONG, représentants des communautés locales, peuples indigènes...) dans la gouvernance de la mise en œuvre de l'EV;
- lister une série de mesures accompagnatrices relevant de la responsabilité de l'Etat ou des institutions financières qui, si elles étaient mises en place, faciliteraient son adoption plus large et / ou une mise en œuvre plus rapide ou pérenne.

Étapes préalables avant de concevoir et discuter des engagements volontaires concrets prévues dans le cadre de la méthodologie « BIODEV2030 » (liste non-exhaustive)

Voici les 4 étapes préalables aux engagements volontaires prévues dans le cadre de la méthodologie proposée par BIODEV2030 :

1. Diagnostic scientifique des menaces (étude 1) permettant d'identifier :
 - a. les principales menaces/pressions dans la zone d'intérêt et les secteurs d'activité économique auxquels elles sont associées (urbanisation, agriculture, extraction, etc.) ;
 - b. les stratégies de réduction des pressions ou de restauration des écosystèmes les plus pertinentes au regard de la situation évaluée;
 - c. le territoire d'action pertinent et, sur le territoire considéré, les actions devant être conduites. L'approche « territoire » (« landscape ») permet de considérer l'ensemble des changements de pratiques de secteurs différents, et d'envisager leur coopération intersectorielle.
2. Cartographie des acteurs, de leurs intérêts et de leurs rôles (Etude 2)
3. Identification des bonnes pratiques possibles (Etude 2) :
 - a. Quels acteurs peuvent / doivent changer leurs pratiques ?
 - b. Quelles nouvelles pratiques devraient-ils adopter et quelles sont les connaissances / compétences d'ores et déjà disponibles sur ces dernières ²?
4. Compréhension du contexte dans lequel opèrent les acteurs des secteurs pouvant soit créer un frein soit être un levier (Etude 2) : contexte institutionnel, culturel, géographique, territorial, etc.

C'est sur la base de la compréhension préalable de ces 4 points que se construisent les engagements volontaires.

² Lors de la phase de concertation multi-acteurs, il existe un risque que les acteurs se brident et priorisent les bonnes pratiques internationales. Pour anticiper ce biais, il serait utile de préciser, ici, que ces bonnes pratiques peuvent tout à fait relever d'une approche endogène s'appuyant sur les savoirs traditionnels locaux. Ainsi, les EV pris dans le cadre de BIODEV2030 pourraient contribuer à porter à l'échelle et à valoriser les plus pertinentes d'entre elles existant déjà à l'échelle communautaire, locale ou nationale, même lorsqu'elles sont embryonnaires ou modestes. Ceci ouvrirait des perspectives intéressantes en matière de gouvernance inclusive, de territorialisation des engagements et d'acceptabilité sociale de ces mesures volontaires.

Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité :

Chaque engagement doit suivre *a minima* la logique proposée ci-après mais déclinée à un contexte qui lui est propre (acteurs, territoires, etc.) :

	Recommandation	A préciser
Problème abordé	L'EV est énoncé de manière explicite en faisant référence au cadre DPSIR (Driver, Pressure, State, Impact, Response).	Les acteurs impliqués Le territoire d'action
Ampleur du changement attendu		Définir un indicateur représentant l'impact attendu sur la biodiversité
« Solutions / pratiques » à mettre en œuvre par les acteurs du secteur économique pour atteindre ce changement	Bonnes pratiques et actions nécessaires à la réduction des pressions sur la biodiversité par les secteurs, ou la restauration des écosystèmes (en fonction de la stratégie la plus pertinente identifiée dans le diagnostic) <i>(identifiées au préalable grâce à une compréhension fine des caractéristiques du secteur dans le pays ou dans une région donnée)</i>	Rôle de chacun des acteurs pour cette mise en œuvre. Plan d'action concret pour chacun d'eux. Indiquer les actions dont le succès de mise en œuvre dépend d'une mise en réseau ou d'une approche collaborative entre plusieurs acteurs, (par ex. du fait d'une situation d'interdépendance). Des objectifs intermédiaires mesurant la qualité de cette collaboration pourraient être retenus.
« Mesures accompagnatrices » : Moyens devant être mis en œuvre par les autres acteurs (Etat, ONG, acteurs financiers...) pour permettre ou accélérer ce changement	Autres moyens/actions devant être mis en œuvre par d'autres parties prenantes pour favoriser un changement ambitieux et l'adoption des bonnes pratiques : - Moyens techniques (changement/adaptation de réglementation ou du droit, incitations, taxes, subventions...) - Moyens étatiques nouveaux pour mettre en œuvre une réglementation existante comme par exemple des moyens financiers (investissements, aides...) ou humains (formation, sensibilisation ou de renforcement de capacité des parties prenantes ...) - Moyens dédiés à la coordination entre acteurs, - Investissements dans les infrastructures, - Outils techniques tels que les SIG	Rôle de chacun des acteurs pour cette mise en œuvre. Plan d'action concret pour chacun d'eux. Idem : Indiquer les actions dont le succès de mise en œuvre dépend d'une mise en réseau ou d'une approche collaborative entre plusieurs acteurs, (par ex. du fait d'une situation d'interdépendance). Des objectifs intermédiaires mesurant la qualité de cette collaboration pourraient être retenus. Noter qu'il ne faut pas que les EV conduisent à ce que chaque acteur attende que l'autre fasse le premier pas. Il faut que les EV contiennent <i>a minima</i> des actions qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs qui s'engagent même si les «

	<p>- Promotion des acteurs engagés et promotion des EV auprès du grand public et des consommateurs, etc.).</p> <p><i>(identifiées au préalable grâce à une compréhension fine du contexte du secteur dans le pays ou dans une région donnée)</i></p>	<p>conditions habilitantes » ne sont pas encore réunies</p>
<p>Objectifs quantifiés et sur une trajectoire de 10 ans</p>	<p>Pour cette inscription dans le temps, utiliser des jalons temporels avec une date de référence (par rapport à laquelle seront comparés les changements de pratiques), une date finale, et de possibles dates intermédiaires</p> <p>Les objectifs et trajectoires (cibles finales et intermédiaires) des engagements volontaires (EV) sont fondés sur la science et notamment sur le diagnostic scientifique de l'étape 1 du projet BIODEV2030.</p>	<p>Définir des indicateurs qui peuvent être mesurés et agrégés depuis les acteurs individuels jusqu'au niveau du « groupe »</p> <p>Les objectifs doivent être « SMART »</p>
<p>Résultats intermédiaires attendus sur la période</p>	<p>L'énoncé de l'EV formule explicitement un ou des objectifs finaux et intermédiaires, fondés sur la science (notamment sur le diagnostic scientifique de l'étape 1 du projet BIODEV2030), des moyens pour les atteindre et une stratégie qui explique en quoi les moyens à mettre en œuvre permettront d'atteindre les objectifs</p>	<p>Inclure dans l'EV un système de suivi-évaluation robuste piloté à l'échelle nationale. Un état des lieux initial (situation de référence) permet de caractériser la situation d'un territoire avant mise en œuvre de l'EV. Cela est indispensable pour générer des données exhaustives fiables dans des contextes où les statistiques sont souvent peu disponibles, voire inexistantes. Le suivi de la mise en œuvre de l'EV (renseignement d'indicateurs spécifiques et contextualisés) constitue par ailleurs un outil de compréhension approfondie des impacts de l'EV</p>

Il sera par la suite important de :

- collecter et publier régulièrement des données ;
- réviser le ou les buts et objectifs en fonction des résultats ;
- S'assurer que les moyens humains et financiers et toutes autres ressources sont disponibles pour la mise en œuvre effective des systèmes de suivi-évaluation.
- Suivre la bonne mise en œuvre de l'engagement volontaire avec des indicateurs spécifiques décrivant les ressources à mobiliser.

Exemples (fictifs) de formulation d'un engagement volontaire BIODÉV2030:

« Dans la région x du pays y, la production agricole de culture z augmente depuis (année) surtout via une augmentation des surfaces cultivées (Driver). Cette augmentation des surfaces cultivées se fait notamment au détriment des terres forestières, qui regroupent une part importante (α) de la biodiversité du pays, qui sont brûlées avant d'être mises en culture (Pressure). Les habitats forestiers et de nombreuses espèces sont détruits. Les espèces qui leur sont inféodées disparaissent, voient leur statut de conservation se détériorer (State) et les nombreux services écosystémiques dont bénéficiaient les populations humaines sont fortement diminués voire disparaissent (Impact). Pour enrayer ce phénomène de conversion des terres forestières en terres cultivées, les acteurs agricoles ont décidé de changer massivement leurs pratiques agricoles. L'objectif (Response) des acteurs X, Y et Z est de diminuer par deux en 2025 le nombre d'hectares forestiers convertis en terres agricoles par rapport à 2015, d'arriver en 2030 à « zéro hectares forestiers convertis en terres agricoles » et de maintenir cet objectif au-delà. De plus, les acteurs agricoles de la région s'engagent à restaurer en terres forestières, en 2030, 30% des anciennes terres forestières converties en terres agricoles entre 2000 et 2015. Un point de passage à 15% en 2025 est fixé.

Pour atteindre ces objectifs, les moyens suivants (Response) seront mobilisés :

- *Moyen 1*
- *Moyen 2*
- *Etc. »*

Ici, l'EV liste des activités et moyens qui seront mis en œuvre et permettront d'atteindre les objectifs ce qui permet d'ancrer l'EV dans sa mise en œuvre concrète et de ne pas en rester au seul énoncé de l'objectif. Les moyens en question peuvent être techniques, financiers, humains, etc. Ils peuvent être déclinés par type d'acteurs (secteurs économiques et autres acteurs) et doivent tenir compte de leurs capacités exprimées durant la phase de dialogue (bilatérale et multipartite). Un plan d'action doit accompagner l'EV et détailler ces moyens.

Exemples d'actions possibles et complémentaires pour améliorer les pratiques et réduire les pressions sur la biodiversité (liste non exhaustive)

Secteurs	Actions
Agriculture	<p>Plans d'intensification agroécologique des espaces cultivés, des pratiques agricoles durables et certification</p> <p>Engagements à réduire les quantités à l'hectare d'intrants issus de la chimie de synthèse (pesticides, herbicides, fertilisants, fongicides, etc.)</p> <p>Engagements sur une gestion de l'eau économe, efficace et équitable</p> <p>Développement de réseaux paysans pour partages d'expériences, de connaissances et de services (à l'échelle locale, régionale voire nationale)</p> <p>Zonage des usages des terres - Zone tampon entre AP et agricoles</p> <p>Contractualisation des paiements pour services environnementaux / écosystémiques (PSE) sur la base d'indicateurs définis selon le contexte local (% d'espèces indicatrices de biodiversité du biome par exemple)</p> <p>Certifications : Label Bio UE, Natureland, Demeter, USDA Organic, JAS, RSPO, UTZ</p> <p>Zéro déforestation/ traçabilité de l'approvisionnement</p> <p>Contrôle des investissements et acquisitions foncières (lutte contre le land grabbing) et/ou engagement pour la mise en place de pratiques durables sur ces terres</p>
Foresterie	<p>Initiatives REDD+</p> <p>Système de légalité/traçabilité et de garantie du bois</p> <p>Paiements pour services environnementaux / écosystémiques (PSE)</p> <p>Zéro déforestation/ traçabilité de l'approvisionnement</p> <p>Standards de durabilité et certification (FSC)</p>
Pêche	<p>Certifications : MSC (Marine Stewardship Council), Natureland, Best Aquaculture Practices (BAP), Aquaculture Stewardship Council (ASC), Global GAP, etc.</p> <p>Zones d'interdiction de pêche volontaire</p> <p>Système de sélectivité TTED (Trash and Turtle Excluder Device) par les chalutiers crevettiers ou autres systèmes de pêches sélectifs</p> <p>Contribution aux initiatives de lutte contre la pêche IUU</p> <p>Déploiement des principes de la GIZC</p> <p>Contribution au déploiement et à la mise en réseau des aires marines protégées et gérées et aux aires marines éducatives</p>
Mines	<p>Sélection des sites d'exploitation selon la doctrine ERC avec justification détaillée et documentée des étapes E et R avant le recours à la compensation</p> <p>Mise en place de mesures / programmes compensatoires (approfondissement de la séquence « Compenser » de l'ERC)</p> <p>Mise en place de plans de gestion et de réhabilitation du site à l'issue de la phase d'exploitation</p>

	Prise en compte de la biodiversité <i>ex ante</i> et <i>in itinere</i> de l'évaluation des impacts environnementaux d'un projet (inventaire faune-flore et choix de conception en fonction, etc)
	Pratiques de production aurifère sans mercure
	Norme mondiale ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives)
	Certification : IRMA, VDMD, Fair Stone, etc.
Bois de chauffe et charbon de bois	Système de permis d'exploitation
	Plan de gestion des forêts destinées à l'exploitation du bois de chauffe
	Promotion d'alternatives (briquettes de biomasse, foyer amélioré, etc.)

Critères relatifs pour un processus de fabrication d'un engagement volontaire de qualité :

La bonne gouvernance, et en particulier le caractère inclusif (et la reconnaissance de la pluralité des intérêts et des valeurs) du processus de construction d'un EV est aussi important que son contenu. L'association et la participation effective de toutes les parties prenantes concernées renforceront les chances de bonne appropriation de l'EV, ce qui augmentera le succès de sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Les EV doivent avoir été discutés autant que nécessaire et co-construits par l'ensemble des parties prenantes légitimes sur le sujet, dans le secteur ou dans la région, en s'appuyant sur les acteurs ayant une capacité d'entraînement (« leaders d'opinion ») sur les autres acteurs. Les enjeux, objectifs, moyens et conséquences des EV doivent être compris et appropriés par chaque partie prenante. Ces discussions pourront être éclairées par des analyses complémentaires.

Certaines attitudes clefs permettront une co-construction efficace et une bonne appropriation des EV : Soyez engageants !

- Générer de la fierté et démontrer la valeur ajoutée des EV pour chaque partie prenante
- La clé est d'obtenir le soutien de tous les secteurs de la société pour que les entreprises ne se sentent pas seules mais sentent qu'elles contribuent au bien de tous.
- Impliquez également les acteurs commerciaux mondiaux s'ils font partie de la chaîne de valeur en tant qu'acheteurs de matières premières ou de produits finis, assurez-vous qu'ils mesurent et saluent les efforts entrepris.
- Envisagez des mécanismes pour suivre les progrès et communiquer : un registre national ; un prix ; une conférence annuelle ; un site Web - le tout pour célébrer les progrès.

L'EV doit donc être un document écrit, rendu public (par exemple, il est mis en ligne pendant une durée longue sur des sites internet officiels (entreprises, gouvernement, etc.). Son contenu et la manière avec laquelle il a été élaboré sont transparents. Sur ces sites internet, il conviendra ensuite de valoriser grâce à une communication positive les efforts et les engagements des acteurs.

Si un consensus n'a pas été trouvé, les arguments des parties prenantes les plus opposées ont été entendus, notés et des moyens d'accompagnement des acteurs les plus exposés à d'éventuelles pertes de court terme sont réfléchis et proposés.

Formats types d'engagements volontaires (liste non exhaustive):

- Charte territoriale : ce « code de bonne conduite » engage l'ensemble des acteurs d'un ou plusieurs secteurs économiques présents **sur un territoire défini, ainsi que tout futur nouvel entrant** qui doit s'y soumettre pour opérer sur le territoire. La charte de territoire peut contenir des objectifs SMART pour ce territoire et ils peuvent être déclinés en objectifs SMART pour chacun des secteurs qui sont actifs dans ce territoire ;
- Accord multi-acteurs au niveau national : cet accord engage les acteurs signataires à adopter de nouvelles pratiques partout où ils opèrent sur le territoire national ;
- Accord multi-acteurs au niveau régional : cet accord engage les acteurs signataires à adopter de nouvelles pratiques partout où ils opèrent sur le territoire régional ;
- Contrat d'engagement Etat-secteur y dans la région x ;
- etc.